REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union Discipline Travail

Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS VIVRIÈRES EN CÔTE D'IVOIRE – PDC2V

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA FACILITATION ET LE REPORTING DES ATELIERS SUR L'ETABLISSEMENT DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES SANITAIRES ET POUR L'ELABORATION DE GUIDES DE BONNES PRATIQUES

1. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole de deuxième génération (PNIA II), l'Etat de Côte d'Ivoire bénéficie d'un appui technique et financier de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet de Développement des Chaînes de Valeur Vivrières (PDC2V), qui a pour objectif de soutenir le développement des chaînes de valeurs vivrières inclusives, résilientes et compétitives. Il cible les chaines de valeurs manioc, maraichère et aquacole.

2. L'objectif de la composante 1 est de mettre en place un environnement pouvant favoriser le développement des chaînes de valeurs agroalimentaires inclusives, résilientes et compétitives en Côte d'Ivoire. Cet objectif sera atteint en : i) renforçant la capacité des institutions clés (publiques et privées) supervisant le secteur de la production et de la commercialisation des produits alimentaires ; ii) améliorant la coordination le long des chaînes de valeur ciblées afin d'accroître leur efficience et de faciliter les partenariats entre leurs acteurs ; et iii) renforçant la capacité du système national de sécurité sanitaire et de contrôle-qualité des aliments conformément aux normes internationales.

3. Le PDC2V, à travers la Sous-composante 1.3 soutient les efforts en cours pour renforcer le système national de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, ce qui permettra à la Côte d'Ivoire d'accéder pleinement aux marchés régionaux et internationaux et de libérer son potentiel d'exportation, notamment pour les produits à base de fruits, légumes

4. Dans cette dynamique, le Projet prévoit l'établissement de la cartographie des risques liés à l'hygiène et à l'utilisation des pesticides tout au long de la chaine de valeur des filières vivrières ciblées. Les résultats attendus sont (i) la définition des profils de risques des principaux produits maraichers couverts par le projet et (ii) l'élaboration de guides de bonnes pratiques liés à l'hygiène et à l'utilisation des pesticides pour deux (2) produits.

5. L'objectif global de la mission est de faciliter les travaux de réalisation de la cartographie des risques sanitaires des produits maraichers couverts par le Projet et d'élaborer les guides de bonnes pratiques sanitaires pour deux (2) produits prioritaires.

6. Le **Projet de Développement des Chaines de Valeurs Vivrières (PDC2V)** invite les firmes de consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services suivants :

« Facilitation et reporting des ateliers sur l'établissement de la cartographie des risques sanitaires et pour l'élaboration de guide de bonnes pratiques ».

7. Les Termes De Référence (TDR) détaillés de la mission peuvent être téléchargés gratuitement via le lien suivant : ***www.pdc2v.ci*** ou à la demande à l'adresse : solou.pdc2v@gmail.com avec copie à

apm.pdc2v@gmail.com . Pour télécharger lesdits Termes De Référence (TDR), les candidats sont invités à s'identifier en remplissant la fiche d'enregistrement. Les adresses e-mail fournies seront utilisées pour toute communication ultérieures (clarification etc.).

8. Les Consultants seront sélectionnés selon la méthode fondée sur les qualifications du consultant (SQC) par avis à manifestation d'intérêt en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque Mondiale le financement de projets d'investissement (FPI) de juillet 2016 mis à jour en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023.

9. Les Firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes ***de 8 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes T.U, les jours ouvrables.***

10. Le profil du consultant et personnel clé :

10.1 Expérience du cabinet

Pour cette mission, le cabinet doit réunir les critères suivants :

- Avoir au moins cinq (05) années d'expérience dans l'évaluation des risques et/ou la classification des aliments selon leurs profils de risques.

10.2 Profil du personnel clé

Pour réaliser l'étude, le consultant devra disposer au moins d'Experts aux profils suivants :

Expert n°1 : Expert en microbiologie alimentaire (Chef de mission)

Le chef de mission devra disposer des qualifications et expériences suivantes :

- ✓ **Qualification :**

  Être titulaire d'un diplôme BAC + 5 au moins, en microbiologie ou dans un domaine connexe ;
- ✓ **Expérience professionnelle générale** :

  Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins huit (08) années de recherche en analyse microbiologique

- ✓ **Expérience spécifique** :

  Avoir au moins deux (02) années d'expérience dans la mise en place des plans et méthodes d'échantillonnage sur au moins un (01) produit agricole ;
  Avoir réalisé au moins trois (03) publications sur la qualité des produits agricoles ;
  Avoir réalisé au moins deux (02) études dans les domaines d'évaluation des risques sanitaires

- **Expert n°2 : Un (01) spécialiste en défense cultures**

Qualification

- ✓ • Être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur en agronomie (BAC+5 au moins) ou diplôme équivalent ;

Expérience professionnelle générale :

- ✓ Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) années dans les domaines des produits agro-pharmaceutiques et de la protection des cultures ;

- ✓ **Expérience spécifique** :

- • Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) années dans la production vivrière, notamment les cultures maraichères.

11. Durée de la prestation et livrables du consultant

La mission se déroulera sur une durée maximum de 90 jours calendaires à compter de l'ordre de service.

12. Constitution et dépôt des dossiers de manifestation d'intérêts

Les candidats éligibles et intéressés sont invités à soumettre **un dossier de manifestation d'intérêts** comportant les informations pertinentes indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission. Ce dossier doit contenir les informations suivantes :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée par le soumissionnaire ou le groupement de soumissionnaires ;
- Une copie du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ou tout autre document équivalent pour les entreprises étrangères ;
- Une copie de l'accord de groupement ou celle de la lettre d'intention de regroupement, si le Candidat est constitué en groupement ;
- Le Curriculum vitae du personnel clé, signé-par le titulaire et le représentant de la structure ;
- Une attestation de non faillite pour les entreprises étrangères datant de moins de 6 mois à la date limite de dépôt des offres ;
- La présentation du candidat (son existence légale, organigramme, personnel ;
- Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires (fiche projets).

NB : « Ne sont admis à participer à la procédure de passation du marché public que les candidats qui sont à jour de la redevance de régulation. Le quitus de non redevance délivré par l'ANRMP en est une preuve ».

En cas de non production du quitus de non redevance par un candidat, le marché ne peut lui être attribué que s'il est établi par l'ANRMP qu'il était à jour, à la date limite de réception des offres, de la redevance de régulation sur l'ensemble des marchés qui lui ont été attribués.

Toute expérience non justifiée par une Attestation de Bonne Exécution (ABE) pour la structure ne sera pas prise en compte. Les ABE rédigées dans une langue étrangère doivent être accompagnées d'une traduction en langue française., auquel cas elles ne seront pas prises en compte.

A l'issue de l'évaluation de l'expérience du cabinet et du personnel clé, le cabinet classé premier sera invité à élaborer une proposition technique et financière qui servira de base à la négociation du contrat.

13. Les manifestations d'Intérêt devront être soumises en **Français** sous pli fermé, en six (6) exemplaires (1 original et 5 copies), portant la mention de l'objet de la mission concernée au plus tard le **mardi 27 août 2024 à 10 heures précises temps universel. En plus des dossiers physiques, les manifestations d'intérêt doivent être accompagnées d'une clé USB exploitable contenant le même dossier.**

14. L'ouverture publique des dossiers de manifestations d'intérêt déposées aura lieu à l'adresse indiquée ci-dessous en présence des représentants des soumissionnaires qui le désirent le **mardi 27 août 2024 à 10 heures 30 minutes temps universel.**

15. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Coordination du Projet des Chaînes de Valeurs Vivrières (UC-PDC2V), Abidjan Cocody, **Rue de la Cannebière, Non loin de l'ambassade d'Italie, voir Mme. KOUABENAN née SOLOU Edwige, Spécialiste en Passation des MarchésTél : (+225) 27 24 34 40 75 ; Email : solou.pdc2v@gmail.com** avec copie à **apm.pdc2v@gmail.com** ***de 8 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes temps universelle, les jours ouvrables.***